

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

TR/MOV/ SD

N° 2018/26

268

D

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à des établissements scolaires dont les projets sont en lien avec les villes jumelles pour l'année 2018

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les subventions sollicitées par les établissements scolaires listés ci-après, dont les projets sont en lien avec les villes jumelées à Nouméa et que la Commune estime opportun de soutenir financièrement. Les subventions sont détaillées dans le tableau ci-annexé.

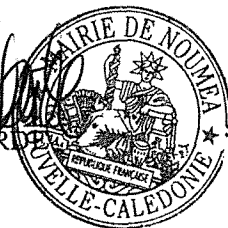
Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de ces subventions au titre de l'année 2018.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 14 mars 2018

Le Maire,

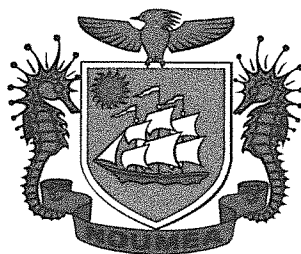
Sonia LAGARDE



DEMANDES DE SUBVENTION POUR DES PROJETS EN LIEN AVEC LES VILLES JUMELLES RETENUES

Budget annuel subvention de
fonctionnement 2018 : 1 500 000 F
Budget déjà attribué pour 2018 : 0 F
Reliquat budget 2018 : 1 500 000 F
Proposition d'attribution : 500 000 F
Disponible après proposition : 1 000 000 F

NOM DE L'ETABLISSEMENT	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2017	COMMENTAIRES	PROPOSITION
LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER A. ESCOFFIER	Déplacement de 8 élèves de terminale Bac Pro Restauration dans le cadre d'une formation à Taupo en Nouvelle-Zélande du 7 mai au 8 juin 2018	200 000 F	1 346 000 F	Gouvernement : 300 000 F Province Sud : 100 000 F Province Nord : 100 000 F Province des Iles : 100 000 F	-	Favorable	200 000 F
LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER A. ESCOFFIER	Déplacement de 12 élèves de la section mention complémentaire Barman Barista dans le cadre d'une formation à Gold Coast du 1er au 8 novembre 2018	100 000 F	1 910 000 F	Vice-Rectorat : 450 000 F Congrès : 300 000 F Province Sud : 200 000 F	100 000 F	Favorable	100 000 F
COLLEGE JEAN MARIOTTI	Déplacement de 24 élèves de 5ème à Taupo dans le cadre des projets <i>Keep communication, interculturality and francophony alive in New-Zealand</i> et <i>Immersion in the Kiwi way of life</i> fin octobre 2018	200 000 F	3 018 155 F	Vice-Rectorat : 250 000 F Province Sud : 100 000 F	200 000 F	Favorable	200 000 F
	TOTAUX	500 000 F	6 274 155 F	1 900 000 F	300 000 F		500 000 F



VILLE DE NOUMEA

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 3 avril à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 14.03.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Germaine NEWEDOU
	M.	Marc MANSEL	Mme	Christine BELLET
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
DATE D'AFFICHAGE 28.03.2018	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Charles ERIC
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Angélo PITO
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dina REY
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Mireille LEVY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
		M.	Pierre FAIRBANK	M.	André WAMO
		Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 34	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Isabelle LAFLEUR
Nombre de votants	: 48	Mme	Sabine KAGY	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
(14 procurations)		M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
		M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Sonia BACKES
		M.	Christophe CHEVILLON	M.	Jonas TAOFIFENUA
		Mme	Laurène CASSAGNE	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

autorisant le versement de subventions à des établissements scolaires dont les projets sont en lien avec les villes jumelles pour l'année 2018

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 3 AVR. 2018

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2018/177 du 12 mars 2018 relative au budget principal primitif 2018 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/26 du 14 mars 2018,

La commission conjointe de l'Action Educative et de la Vie des Quartiers / de la Culture, du Patrimoine et des Échanges Culturels entendue en séance du 20 mars 2018.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Un crédit de 500.000 F/CFP est prélevé sur le chapitre 65 "Charges de gestion courante", pour être versé aux établissements scolaires suivants :

LYCEE PROFESSIONNEL COMMERCIAL ET HOTELIER

A. ESCOFFIER

Déplacement de 8 élèves de Terminale Bac Pro Restauration à Taupo du 7 mai au 8 juin 2018 dans le cadre d'une formation professionnelle

200.000 F/CFP

Déplacement de 12 élèves de la section mention complémentaire Barman Barista à Gold Coast du 1^{er} au 8 novembre 2018 dans le cadre d'une formation

100.000 F/CFP

COLLEGE JEAN MARIOTTI

Déplacement de 24 élèves de 5^{ème} à Taupo en octobre 2018 dans le cadre des projets *Keep communication, interculturality and francophony aline in New-Zealand* et *Immersion in the Kiwi way of life*

200.000 F/CFP

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

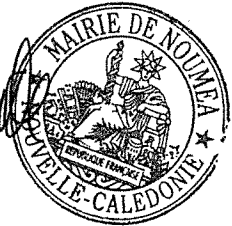
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 3 AVR. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE - 5 AVR. 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R. (S.A.R.V.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

05 AVR. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le - 5 AVR. 2018
au Commissaire Délégué

~~et notifié~~
et / ~~et~~ publié le - 5 AVR. 2018
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances